

Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis 27-2012 « Mise en place de la Cyberadministration et refonte du site web »

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les conseillers communaux,
Mesdames et Messieurs les municipaux,

La commission chargée d'étudier le préavis 27-2012 « Mise en place de la cyberadministration et refonte du site internet » s'est réunie le mardi 30 octobre à 19h à l'hôtel de ville dans la salle de municipalité. Elle était composée de Madame Nathalie Kocher et de Messieurs Gérard Duperrex, Frédéric George, Pascal Golay, Eugène Roscigno, Reza Safaï, Antoine Steiner et Vincent Keller, président-rapporteur. La Municipalité était représentée par Madame la Syndique Marianne Huguenin et de Monsieur le Municipal Olivier Golaz, Messieurs Olivier Fontanellaz (chef du service informatique) et Jean-Daniel Leyvraz (secrétaire municipal) les accompagnaient pour l'occasion.

Après 14 ans de loyaux services, il était temps de refondre le site internet en y incluant des outils modernes au service du citoyen, la fameuse cyberadministration. De manière générale, Madame la Syndique nous décrit ce projet comme étant « financièrement bon marché », « raisonnable », « simple » et la solution comme « évolutive ». En regard des quelques 800'000 francs [*sic*] prévus originellement au plan des investissements, le coût de 90'000.-- demandé dans les conclusions de ce préavis, on pourrait raisonnablement acquiescer du chef. Il faut cependant analyser un peu plus profondément le préavis pour se forger un avis définitif.

La commission propose donc de séparer le préavis en trois sections distinctes pour en comprendre la substantifique moelle.

- Le site internet lui-même. C'est-à-dire la pile matérielle et logicielle permettant à notre commune de disposer d'une visibilité mondiale. Cela comprend un ordinateur physique ou virtuel (ci-après « serveur »), un logiciel permettant de répondre aux requêtes des utilisateurs (ci-après « serveur HTTP ») et le moteur du site web lui-même (ci-après « CMS » pour *Content Managment System* en français système de gestion de contenu).
- Le logiciel permettant d'interagir avec le site web pour les opérations de cyberadministration (ci-après « cyberadministration »)
- Le graphisme, ou rendu final, du site web. C'est la forme que les utilisateurs verront affichée dans leur navigateur.

A la fin des années 1990, lors de la trop mémorable bulle internet qui a vu tant de fortunes se faire et se défaire, ces trois briques étaient développées par une seule et même personne et de manière anarchique. Aujourd'hui, et parce que la complexité relative à la taille, à la sécurité ou aux fonctionnalités est devenue telle et aussi parce que des standards internationaux ont été adoptés, chaque élément constitutif est développé séparément par un spécialiste dont c'est le métier. La Commune de Renens ne peut plus s'affranchir de cet état de fait. C'est l'objectif du projet présenté dans ce préavis.

Le site internet

La situation actuelle est la suivante. Le serveur est hébergé au centre de calcul de la commune. Le CMS a été développé et continuellement maintenu par l'Agence Equateur. Une partie des contenus peut être mis à jour par des employés communaux choisis (et formés), le reste est toujours mis en ligne par l'Agence Equateur. Le coût total de ce travail de création, de maintenance et d'édition a été de CHF 307'092.80.-- entre 1998 et 2012.

La solution proposée pour la refonte du site est d'externaliser le serveur (le placer chez un prestataire de services internet) ainsi que le serveur HTTP et d'utiliser un CMS moderne et surtout standard (permettant aux employés communaux de ne plus avoir à passer par l'Agence Equateur pour les travaux d'édition). La commission salue le choix technique mais garde ses réserves quant à l'externalisation complète de la pile matérielle et logicielle.

Le coût total de cette externalisation pour la commune se monte à CHF 86'200.--

La question de savoir si des logiciels libres (*open source*) et souvent gratuits seront utilisés n'a jamais eu de réponse claire. La Municipalité explique simplement que puisque le site internet sera externalisé, il n'y a pas d'achat de logiciel par la commune et donc aucun choix technique à faire.

Plusieurs soumissions à un appel d'offre dirigé ont été faites. Toutes dépassaient largement celle soumise par l'Agence Equateur.

La cyberadministration

Le choix s'est porté sur la solution proposée par l'entreprise locale OFISA qui est déjà déployée sur plus de 250 communes en Suisse. Il s'agira d'un abonnement sur une technologie qui appartient à cette entreprise. Ce choix est raisonnable pour la commission dans le sens que la commune de Renens profite ainsi d'une expérience et de compétences qu'elle n'a pas. Au surplus, la solution OFISA répond aux normes eCH de cyberadministration mises en place la Confédération. A noter enfin que la formation nécessaire à donner aux employés communaux pour l'utilisation de la cyberadministration est comprise dans le paquet.

Le coût total de l'installation de la solution OFISA se monte à CHF 3'800.-- pour un coût de maintenance (licences+formation des employés communaux) de CHF 9'000.-- par année.

La commission s'étonne du coût de CHF 3'800.-- pour un simple ajout d'un lien hypertexte vers le guichet virtuel d'OFISA comme on peut le voir sur le site internet de la commune de La Tour-de-Peilz. C'est l'exemple le plus proche de la solution choisie par la commune de Renens : créé par Equateur avec une cyberadministration gérée par OFISA.

Le graphisme

C'est la compétence initiale de l'Agence Equateur. La commune de Renens a un lien privilégié avec cette entreprise locale qui produit, entre autres, le logo communal, le journal communal et la ligne graphique y relative du site web. La commission relève la cohérence d'une telle façon de travailler et ne remet pas en cause le choix de l'Agence Equateur pour la ligne graphique.

Discussions et vote

La discussion fut longue et technique. Pour la commission, le préavis tel que présenté au conseil n'est pas clair et est brouillon. Cette confusion provient essentiellement du mélange des trois éléments présentés plus haut. Avec les explications municipales, le préavis est devenu plus clair pour les commissaires qui regrettent l'absence de plusieurs éléments importants comme les diverses offres faites par des entreprises autres que l'Agence Equateur.

A la question d'une commissaire demandant si la commune a effectué une analyse des besoins, il est répondu que non, qu'il s'agit-là d'un choix politique. La commune de Bussigny peut afficher environ 40 requêtes par mois sur des opérations de cyberadministration quand celle de Montreux en affiche 300. Il est exact de dire que la cyberadministration n'est pas encore complètement intégrée dans l'esprit des citoyens et que les normes et standards nationaux et cantonaux ne sont pas encore totalement fixés. Il faut relever que la Commune de Renens conservera un guichet humain, en

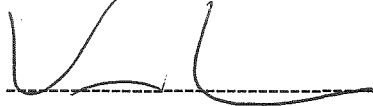
parallèle au guichet virtuel, pour toutes les opérations impossibles à faire via internet et pour les citoyens de notre commune qui ne sont pas connectés à la toile.

La Commission salue la significative baisse du coût de fonctionnement du site passant d'environ 45'000.-- par année (budget 2013 : 46'000.--, budget 2012 : 51'200.--, comptes 2011 : 41'428.80.--) à 36'000.--, avec la cyberadministration en sus.

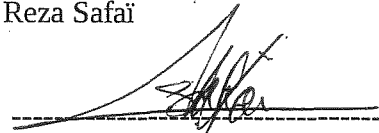
Notons enfin que le site actuel a été mis à jour et contient maintenant les informations du pilier public. Ceci répondant à l'interpellation de Madame Rosanna Joliat.

Au vote, la commission accepte les conclusions du préavis telles que présentée par sept oui, un non et aucune abstention.

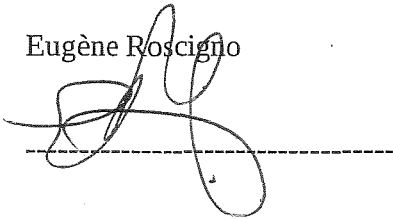
Vincent Keller



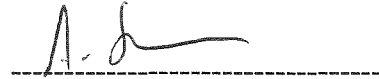
Reza Safaï



Eugène Roscigno



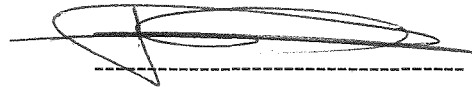
Antoine Steiner



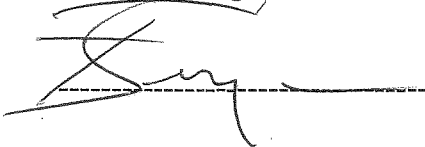
Gérard Duperrex



Pascal Golay



Frédéric George



Nathalie Kocher



CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE RENENS,

Vu le préavis 27-2012 de la Municipalité du 1er octobre 2012,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

AUTORISE la Municipalité à mettre en place la Cyberadministration, remanier le site Internet et le rendre plus tourné vers l'utilisateur.

ALLOUE à cet effet, à la Municipalité, un crédit de Fr. 90'000.-- TTC pour financer ce projet

Cette dépense sera financée par voie d'emprunt, conformément aux autorisations d'emprunter données par le Conseil communal.

Elle figurera dans le compte d'investissement du patrimoine administratif section No 1010.5060.307 – Site Internet et Cyberadministration.

Cette dépense sera amortie en 5 ans, selon l'art. 17 b du règlement du 14 décembre 1979 (mis à jour : 1er juillet 2006) sur la comptabilité des communes.

Le présent préavis répond à la motion de M. Michel Brun intitulée « Cyberadministration », du 4 décembre 2008.